



MAIRIE
DE
SERRAVAL

ARRETE DU MAIRE
LEVANT LA FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT :
LE DOMAINE DE SERRAVAL
ARR_472023

Le Maire de SERRAVAL,

Vu le code général des collectivités territoriales (notamment les articles L 2212-2 et L2212-4) ;

Vu le glissement de terrain intervenu le 23 décembre 2022 ;

Vu l'expertise géologique effectuée par le cabinet Sage et ses conclusions du 07/04/2023 ;

Considérant que l'accès de l'immeuble a été déplacé ;

ARRETE :

Article 1 : L'accès et l'occupation de l'immeuble situé 1163 chemin rural des Frasses, 74230 Serraval est de nouveau autorisé. Il sera utilisé le nouvel accès mis en place, derrière l'immeuble.

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché sur l'immeuble et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (propriétaire(s), occupant(s) de l'immeuble).

Article 3 : Les usagers sont tenus de se conformer, en toute occasion, aux indications des autorités en présence. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation applicable.

Article 4 : Cet arrêté municipal suspend les dispositions antérieures contraires. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Cet arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 6 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : le présent arrêté sera fait en plusieurs exemplaires destinés aux personnes suivantes :

- Le Maire de Serraval,
- Le Préfet de Haute-Savoie,
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Le(s) propriétaire(s) de l'immeuble, ses exploitants et ses occupants concernés.

Fait à Serraval, le 4 mai 2023.

Le Maire,
Philippe ROISINE

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- De sa télétransmission en Préfecture le 06/05/2023
- de sa publication le 06/05/2023

Le Maire

Philippe ROISINE

